

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 9 avril 2024

---

Date de convocation : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Olivier CHARRET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

**EXCUSÉS** : Christian CLAVARET, Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

**PROCURATIONS** : Christian CLAVARET à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Alexandre LARRUHAT, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-26 : Nettoyage de la toiture et de la façade de l'église Approbation du projet du plan de financement et demande de subvention**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de réaliser un nettoyage de la toiture et de la façade de l'église. En effet, les aléas climatiques et les années qui passent ont noirci les façades ainsi que la toiture. Afin de préserver ce patrimoine historique, la commune d'Asson souhaite rénover l'extérieur du bâtiment et a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans le nettoyage de ce type de bâtiment par drone. Cette technique permet un travail rapide en évitant la pose longue et coûteuse d'un échafaudage. Le produit utilisé est une solution liquide avec un PH neutre, biodégradable sans acide et sans chlore et sans danger pour les supports. L'application peut se faire à toutes périodes de l'année.

Une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR 2024 mais il convient de fournir une délibération spécifique validant le projet, le plan de financement et sollicitant la subvention.

#### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Nettoyage façade et clocher	6 520 €	Subvention DETR (40 %)	3 223 €
Nettoyage toiture	1 788 €	Fonds propres (60 %)	4 984,80 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>8 308 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>8 308 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver le projet et son plan de financement
- de solliciter les subventions de l'Etat (DETR) et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** le Maire à :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

